



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Règlement de la consultation

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps

Adresse : Le Cardo BP 60 62250 MARQUISE

Téléphone : 03 21 87 57 57

Objet de la consultation

COLLECTE ET TRANSPORT DU VERRE, DES OMR, DES RECYCLABLES ET DES FIBREUX (**Relance du lot n°02**)

Remise des offres

Date limite de réception : **20 octobre à 12h00**

Sommaire

1. Objet du marché	3
1.1 Procédure de consultation	3
1.2 Allotissement	3
1.3 Forme du marché	3
1.4 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution.....	4
2. Conditions de la consultation	4
2.1 Délai de validité des offres	4
2.2 Dispositions relatives aux groupements	4
3. Contenu du dossier de consultation.....	4
4. Présentation des candidatures et des offres	5
5. Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
6. Sélection des candidatures, jugement et classement des offres.....	7
6.1 Sélection des candidatures	8
6.2 Jugement des offres.....	8
6.3 Démonstration du matériel	8
6.4 Attribution du marché	9
7. Renseignements complémentaires.....	9
7.1 Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
7.2 Procédures de recours	9

1. Objet du marché

Le présent marché porte sur les prestations de service suivantes :

- Collecte des colonnes d'apport volontaire pour les recyclables, et transport des déchets jusqu'au pôle technique environnementale (PTE).
- Collecte des colonnes d'apport volontaire pour les fibreux et transport jusqu'au repreneur.
- Collecte des colonnes d'apport volontaire pour les OMR, et transport des déchets jusqu'au PTE.
- Collecte des colonnes d'apport volontaire pour le verre et transport jusqu'au repreneur.
- La suppléance en cas de carence de l'actuel titulaire du lot 01 – Collecte des CAV pour le verre

1.1 Procédure de consultation

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

1.2 Allotissement

Le présent marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Collecte des CAV pour le verre et transport jusqu'au repreneur (**Lot déjà attribué**)
- Lot 2 : Collecte des CAV recyclables, fibreux et OMR

Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique, un même candidat ne pourra se voir attribuer plus d'un lot.

Toutefois, en l'absence de candidat sur un lot, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de s'exonérer de la limitation du nombre de lots attribués à un même titulaire.

1.3 Forme du marché

Chaque lot est passé sous la forme d'un marché « composite » correspondant pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre exécuté exclusivement au moyen de bons de commande :

- la partie à marché ordinaire correspond aux **prestations de collectes récurrentes** ;
- la partie dont la réalisation est déclenchée par bons de commande concerne des **prestations de collectes complémentaires** en application des dispositions des articles L 2125-1-1° et R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

Les montants des prestations pour la partie à bons de commande de chacun des lots sont fixés comme suit :

Lots		Montants
Lot 1	Partie à bons de commande - collectes complémentaires	Montant maximum à 60 000 € HT annuel
Lot 2	Partie à bons de commande - collectes complémentaires	Montant maximum à 40 000€ HT annuel

1.4 Durée du marché – Reconduction – Délais d’exécution

La durée de chaque lot, les modalités de reconduction et les délais d’exécution figurent à l’acte d’engagement.

À titre indicatif, il est prévu que :

- les prestations de collectes récurrentes objet du marché ordinaire commencent au mois de janvier 2027 ; les prestations de collectes complémentaires peuvent être demandées en amont dès la date de prise d’effet du marché, dont la notification est prévue à compter de juin 2026, par la notification de bons de commande par le pouvoir adjudicateur.

2. Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise de l’offre.

2.2 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d’entreprises.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements :

☐ Oui

☒ Non

Ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

☐ Oui

☒ Non

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L’acte d’engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier de clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 1 et 2
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour les lots 1 et 2
- Les annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d’envoi du DCE sur support physique électronique n’est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement ou en l'absence de DC1, une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2)	Non
Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) dûment complétée	Oui
Le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif dûment complété	Non
Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Non
Le mémoire technique comprenant l'ensemble des éléments demandés dans le CCTP	Non

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

5. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://marchespublics596280.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse ci-dessous, sous pli scellé et comporte obligatoirement

la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise :

CCT2C, Service Affaires Juridiques, Le Cardo, 62250 Marquise.

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas décrits à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par la personne publique sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.

Il est demandé de ne pas fusionner plusieurs documents au sein d'un même fichier (1 document=1 fichier). Le nom des fichiers doit permettre d'identifier la pièce dont il s'agit. Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation en utilisant deux chiffres au début du nom de fichier (01, 02, 03,).

Il est d'ailleurs recommandé d'éviter les caractères accentués dans le nom des fichiers et les espaces (à remplacer par un tiret).

EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES :

01-DC1.pdf

02-DC2.pdf

03-ATTESTATIONS-FISCALES.pdf

04-ATTESTATIONS SOCIALES.pdf

05-REFERENCES.pdf

06-AE.pdf

07-BPU.pdf

08-DQE.pdf

09-Mémoire.pdf

Etc....



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6. Sélection des candidatures, jugement et classement des offres

6.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres feront l'objet d'une note sur 100 points pondérée de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix Définition et appréciation du critère : Le prix sera étudié au regard du D.Q.E. Note de l'offre = (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre proposée) * 50	50.0
Valeur technique Définition et appréciation du critère : Organisation prévue, moyens matériels et humains et adéquation avec les besoins: 30 points Performance technique du suivi, contrôle qualité du service, relation avec le pouvoir adjudicateur : 20 points	50.0

Rectification des offres :

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

6.3 Démonstration du matériel

Dans le cadre de l'analyse des offres, les candidats sélectionnés seront amenés à effectuer une démonstration de la prestation proposée avec le matériel identique à celui de leur offre :

- Collecte de colonne enterrés/aériennes
- Vidage sur site

La durée de la démonstration sera d'environ 2 heures et sera effectuée sur le territoire de la Communauté de communes pour la collecte et au sein des équipements communautaires pour le vidage.

La démonstration pourra se faire à compter de la seconde quinzaine d'avril.

Celle-ci sera effectuée sur convocation par l'intermédiaire du profil acheteur.

En cas de réponse à plusieurs lots et si le matériel est identique aux 2 lots, le candidat ne sera soumis qu'une seule fois à la présentation. En cas de matériel différent, le candidat devra faire deux présentations.

6.4 Attribution du marché

L'attribution du marché est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7. Renseignements complémentaires

7.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

7.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

